



## DECLARATION CAPA Attachés de l'Administration de l'Etat

10 juin 2020

Académie de Créteil  
Secrétariat Académique

Madame la Présidente de la CAPA des AAE,  
Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,  
Chers collègues,

Cette CAPA à l'ordre du jour bien limité : TA APAE et LA AAE qui ont fait l'objet d'un groupe de travail le 25 mai, met en lumière les conséquences de l'application partielle à ce jour mais complète l'année prochaine de la loi de la transformation de la fonction publique. Comment envisager une information des personnels sur le mouvement alors que le syndicat ne disposera d'aucun élément, qu'il ne peut agir qu'en aval, seule une contestation sera possible mais comment imaginer qu'elle aboutisse puisse le mouvement sera déjà arrêté ?

N'ayant aucune visibilité sur le mouvement, combien de postes sont revenus non pourvus après le mouvement interacadémique pour Créteil sur les 20 possibilités d'accueil, les 5 postes précis et les 12 postes profilés qui étaient mis au mouvement ? par ailleurs nous nous permettons de vous rappeler que les postes de fondés de pouvoir sont souvent difficiles à pourvoir, il faudrait envisager de nommer de manière transitoire des personnels B sur ces fonctions, bon nombre y exercent déjà avec succès. Même situation pour les titularisations, aucun élément communiqué, qu'en est il cette année, y a-t-il des situations de renouvellement de stage ?

A notre connaissance, certains comptables vont quitter l'académie à la rentrée, comme chaque année notre inquiétude est grande quant à leur remplacement, certaines agences étant très lourdes en terme de nombre d'établissements rattachés : une agence avec 11 EPLE va être vacante.

Concernant la liste d'aptitude de B en A cette année 9 postes dont 6 pour les EPLE pour 130 candidats va encore entraîner de nombreuses déceptions et beaucoup d'amertume pour des collègues qui ne seront pas retenus alors que leur dossier le justifierait.

Pour en venir à la grave crise du COVID 19 que nous traversons, les personnels administratifs ont assuré la continuité du service public tant pour les personnels logés, que pour les autres personnels qui ont télétravaillé si les moyens techniques leur ont été donnés. On constate que dans certains EPLE les pressions des chefs d'établissement ont souvent été très fortes pour demander une présence même en période de confinement et sans fourniture de masques. Certaines situations s'apparentent même actuellement encore à une forme de « harcèlement » de la part de certains qui font preuve d'exigences disproportionnées vu le contexte de la reprise pour les élèves et face à un protocole sanitaire très contraignant que doivent respecter nos collègues gestionnaires.

Merci de votre attention.

Les commissaires paritaires AETI      X. GUENSER O. FRENET  
S. JURAVER E. DHAINNE      D. DUPASQUIER M. PAWLIK

